



vente maison sans compteur eau

Par **ticricket**, le **03/02/2011** à **18:51**

Bonjour,

nous sommes sur le point d'acheter une maison d'habitation. Lors des visites, il a été annoncé que la maison disposait d'un compteur d'eau et d'un système d'assainissement autonome (pas de tout à l'égout dans la rue).

Nous avons signé le compromis de vente il y a 2 mois, depuis nous avons appris qu'il n'y a finalement pas d'assainissement (bon, soit, on le fera). Et nous avons appris la semaine dernière qu'il n'y avait pas de compteur d'eau. Il a été fait enlevé il y a quelques années par les vendeurs.

Beaucoup me disent que l'on ne peut vendre une maison d'habitation sans compteur d'eau et que les vendeurs doivent donc le faire remettre. Est-ce vrai? y-t-il une loi ou un article là dessus?

Merci à vous.